Image not found or type unknown

Vice cacher suite a une vente auto bien que le CT est viège

Par **saly**, le **28/08/2013** à **23:57**

bonjour, suite a la vente de mon véhicule avec un controle technique viège, l'accheteur me reclame 300€ pour une réparation de frein, que doi je faire, merci de vos réponse

Par **janus2fr**, le **29/08/2013** à **07:50**

Bonjour,
L'acheteur ne peut qu'évoquer la garantie des vices cachés. Pour cela, il doit démontrer que le problème existait au moment de la vente et qu'il lui était impossible de s'en convaincre malgré examen attentif et essais.
Il doit faire appel à une expertise et, bien entendu, ne pas avoir procédé aux réparations.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés